

# Prévention amiante



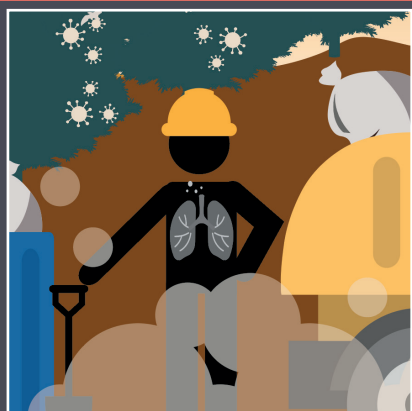
## MÉTIERS DU TRAITEMENT DES DÉCHETS



1  
Votre métier vous expose  
aux risques d'inhalation  
de fibres d'amiante

Où y a-t-il de l'amiante ?

Si j'ai un doute sur la  
présence d'amiante,  
que faire ?



2



3  
Dans les bâtiments construits avant le  
1er juillet 1997 ou dans les anciennes  
machines et installations industrielles...



4  
Appelez le responsable  
des travaux

Si vous n'avez pas suivi de  
formation «Amiante»,  
n'y touchez pas !

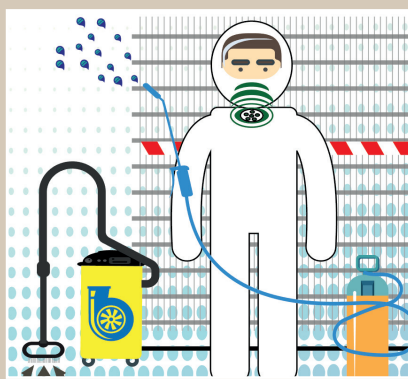
Si vous êtes formé,  
appliquez les principes  
de prévention

N'oubliez pas  
de vous décontaminer  
et de traiter les déchets

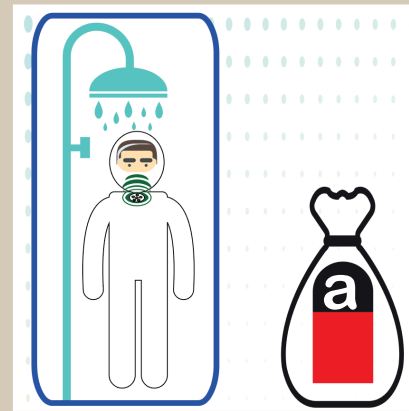


5  
Attestation  
de compétences

Protégez-vous



6  
Limitez  
l'empoussièrément  
Protégez  
l'environnement



7